

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

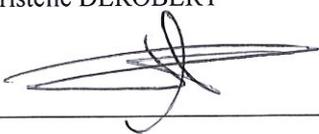
<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 16 mai 2024 Par suite d'une convocation en date du 6 mai 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 16 mai 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°28_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Véronique LEGENDRE, Céline GEORG, Christophe VADON Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Carole ETTORI), Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER, Sébastien REY-GORREZ, (a donné pouvoir à Jérémie COURLET, Aline SIMOES ° Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : CHANGEMENT LOCATAIRE APPARTEMENT N°1 L'ÉCULE

Suite au départ de Madame BELIN Marie , locataire de l'appartement communal n° 1 situé Résidence de l'Écule, 20 route de l'Écule à Minzier, du 30 avril 2024, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, annonce au Conseil Municipal que, après étude des dossiers par la commission, l'appartement n° 1 nommé ci-dessus est attribué à Damien GONZALEZ à compter du 1^{er} juin 2024 pour un loyer de 491 € par mois, des charges mensuelles de 25 € et le versement d'une caution de 491 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision et prend acte de la location du logement communal n°1 de la Résidence de l'Écule située 20 route de l'Écule à Minzier au profit de Damien GONZALEZ à compter du 1^{er} juin 2024 pour un loyer mensuel de 491 €, des charges mensuelles de 25 € et le versement d'une caution de 491 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	--	---